



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 mars 2021
Législature 2020-2025
Salle Gyvi



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. André FERREZ	Président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillère municipale

Mme Michèle TISCHHAUSER

Conseillers municipaux

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Alexandre SIZONENKO
M. Bastien STAUFFER
M. Jorge VARELA
M. Eric WYSS

Excusé

Absent

M. Sébastien DORAND	Vice-président
M. Robin VIDONNE	

Invité

M. Michel Bertschy	Directeur SAFCO
--------------------	-----------------

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Présentation de Monsieur Michel Bertschy, Directeur du SAFCO (Service des affaires communales)
2. Questions et réponses
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
4. Approbation du procès-verbal du 25 février 2021
5. Communications du Maire et des Adjointes
6. Communications du Bureau
7. Projet de délibération – DM 2021_11 – crédit d'étude destiné au projet de réhabilitation des collecteurs sur la route de Gy (tronçon temple-Turaines)
8. Comptes rendus des commissions
9. Dates des prochaines séances
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h.15 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Il annonce les élus excusés ou absents et accueille M. Bertschy, directeur du SAFCO, qu'il remercie pour sa présence.

1. Présentation de Monsieur Michel Bertschy, Directeur du SAFCO (Service des affaires communales)

M. Michel Bertschy, qui a pris ses fonctions de directeur du SAFCO le 1.2.2021, fait le tour des communes qui le souhaitent afin d'évoquer, devant les élus, les compétences des Exécutifs/Conseils administratifs et des Conseils municipaux. Sa présentation sera transmise aux élus, qu'il invite à lire la LAC pour plus d'informations.

2. Questions et réponses

À l'issue de sa présentation, **M. Michel Bertschy** répond aux questions qui lui ont été transmises par écrit préalablement à cette séance et aux questions directement formulées par les élus.

Certain.e.s élu.e.s et d'ancien.ne élu.e du village mettent en avant une forte « inertie » au sein du Conseil municipal, dans le sens qu'il serait difficile de « changer certaines choses ». Comment expliquez-vous cela ?

En ce sens, quels sont les outils à disposition du législatif communal ? Lesquels sont à utiliser dans quel cas ?

Si, par « choses », on entend changer la loi, seul le Grand Conseil a cette compétence. Les outils à disposition du Conseil municipal sont : délibérations, questions. Le Conseil municipal pourrait ajouter la motion, dans son règlement, qui suffirait pour soumettre au Conseil municipal des projets autres que des délibérations.

Qu'est-ce qui différencie une décision prise par l'Exécutif d'une décision prise par le Conseil municipal ?

Une décision du Conseil municipal, c'est une délibération ; son objet doit donc entrer dans le cadre de l'art. 30, al. 1 et 2 LAC, après quoi le maire est obligé de « faire quelque chose ». S'agissant des décisions prises par l'Exécutif, elles relèvent de la gestion de la commune. L'Exécutif ne peut, par exemple, pas dépenser d'argent s'il n'y a pas de crédit y relatif dans le budget.

Qu'est-ce qui différencie une commission du Conseil municipal ? Qu'est-ce qui différencie une initiative lancée au sein d'une commission d'une initiative lancée au sein du Conseil municipal ? Comment savoir quelle voie choisir ? Peut-on inciter une commission à traiter d'une question de la même manière que l'on peut demander à l'Exécutif d'en traiter une (à travers une motion, sauf erreur) ?

Les commissions, en plus des dossiers courants qui relèvent de leur dicastère, examinent des objets qui lui sont délégués par le Conseil municipal. Elles doivent revenir devant le Conseil municipal avec la solution demandée (soit avec une délibération, c'est-à-dire une loi communale, soit un rapport). La commission (permanente ou ad hoc) est un élément du Conseil municipal ; elle doit remplir la mission qui lui a été confiée. Les différentes commissions sont des outils de travail créés pour éviter que tout le monde travaille sur tous les sujets.

Une initiative au sein d'une commission nécessite aussi de revenir devant le Conseil municipal qui, en fin de compte, décide.

Des propositions peuvent également être faites par le Maire ou d'autres Conseillers municipaux. Dans ces cas-là, le Conseil municipal décide de l'entrée ou non en matière. Puis il décide soit de voter sur le siège, soit de renvoyer l'objet en commission. Usuellement, les règlements des Conseils municipaux prévoient un vote à la majorité, président compris.

Si la commission CJ souhaite organiser un pique-nique, doit-elle soumettre cette décision à l'acceptation du Conseil municipal et l'Exécutif l'appliquer tel que décidé ?

En l'occurrence, il s'agirait ici d'une résolution, pas d'une délibération. Il s'agit typiquement d'un exemple sur lequel les élus se mettent généralement d'accord. Dans le cas contraire, il faudrait prendre la résolution comme libellée et ce serait au maire de l'exécuter. Et le Conseil municipal n'a pas à se mêler de l'exécution. Les règles sont là pour donner un processus permettant d'aboutir à quelque chose de concret.

Sauf erreur, il existe une « règle » au sein de la commune qui stipule que tous les toits de la commune doivent avoir une certaine pente/des tuiles. Admettons que l'on voudrait ajouter une « règle ». Comment savoir quelles règles (aspects, % de logements sociaux, places de parking, etc.) peuvent être mises en place par la commune? Comment procéder pour arriver à de telles fins? En commission? Par des motions? Par une initiative au sein du Conseil municipal? Par une initiative à amener à la population? Comment savoir si une règle peut être applicable aussi pour les privés ou uniquement pour les immeubles propriété de la commune?

Tout ce qui concerne la construction, à Genève, est exclusivement réglé par la loi cantonale (LCI). Les communes rendent un préavis, mais c'est en fin de compte le canton qui décide. Les souhaits des communes (notamment de pente) sont généralement pris en compte par les porteurs de projets au niveau de la demande d'autorisation de construire. La commune peut adopter des directives communales pour les autorisations de construire, celles-ci étant de la compétence du maire.

Le Conseil municipal n'a donc aucun pouvoir en matière de toute forme de construction sur la commune?

Le dossier est préparé par le maire. Certains cas rares nécessitent un préavis du Conseil municipal.

Il n'est donc pas possible d'imposer un nombre de parkings par habitant, par exemple?

L'aménagement du territoire est réglé par le canton.

Gy n'est pas soumise à un PDCom (nombre d'habitants).

Le Conseil municipal a-t-il un rayon d'action par rapport à ces sujets?

Quasiment pas.

Mais il l'a sur les bâtiments communaux?

Dans la mesure où la commune engage une dépense, le Conseil municipal vote un budget; il a donc son mot à dire.

Par rapport au nombre de logements sociaux, quelle latitude a-t-il?

Ce sera à nouveau une autorisation de construire. De plus, les logements sociaux sont réglementés au niveau cantonal. Pour changer la loi, il faudrait une initiative cantonale et aller jusqu'à Berne, car l'aménagement du territoire relève de la Confédération.

Il existe deux parcelles agricoles que la commune possède et qu'elle loue. Est-il possible de mettre en place des procédures d'attribution spécifiques pour ces parcelles?

Le bail à ferme est intouchable (droit fédéral, cf. contrat de bail dans le CO). Et il s'agit en l'occurrence du patrimoine financier, donc relevant de la gestion du maire (art. 48, lett. a LAC). De plus, ces baux à ferme sont inférieurs à 12 ans.

L'État, qui possède des terrains agricoles, a mis en place une procédure d'attribution pour ces terrains. Serait-ce aussi possible à l'échelle de la commune?

Ce serait compliqué (droits acquis, droit de préemption, etc.). Que la commune adopte ou pas un règlement, ce serait du travail pour rien. Les dispositions du CO sur le bail à ferme confèrent beaucoup de droits aux agriculteurs.

Admettons qu'un agriculteur arrête son activité et qu'il faille choisir son successeur. Ce choix pourrait-il être fait dans une direction ou une autre?

C'est une question d'opportunité ; il faut juste que la procédure soit transparente. Mais créer un règlement pour deux parcelles, serait-ce vraiment utile ? D'autant que des baux ont été signés, qui protègent aussi la commune.

Une telle proposition devrait être soumise au Conseil municipal qui votera, ou non, l'entrée en matière. Une fois le règlement rédigé, le SAFCO verra si celui-ci tient la route ou pas. Mais les possibilités sont a priori assez limitées.

Admettons que quelqu'un.e au sein de la commune souhaite augmenter le budget ou créer un fonds pour répondre aux questions de changement climatique, et de ce fait participer à notre hauteur à cet enjeu particulièrement ratifié par l'accord de Paris ou par la déclaration d'urgence climatique de l'État de Genève (réduction des gaz à effet de serre). Quelles sont les possibilités en ce sens ? Comment faudrait-il procéder pour amener un projet allant en ce sens ? Plus généralement, quelles sont les actions qui sont attendues vis-à-vis de notre commune pour répondre aux objectifs de la déclaration d'urgence climatique ?

Arrivée de Mme Magali Ouedraogo.

La commune pourrait créer un fonds spécial ; cela nécessite une délibération (art. 124 LAC) et un règlement. La gestion dudit fonds est de la compétence du maire, qui peut être assisté par des membres du Conseil municipal (cette question doit être précisée dans le règlement) ; ce fonds est rattaché au capital propre. La création d'un fonds est donc possible et autorisée et les fonds sont utilisés en fonction du but qui est fixé dans le règlement. Le SAFCO peut mettre des exemples de délibérations (soumises à référendum) et de règlement à disposition de la commune.

Plus personne n'ayant de question, le **Maire remercie M. Michel Bertschy** pour ses lumières et propose une pause.

Arrivée de M. Alexandre Sizonenko.

Départ de M. Michel Bertschy.

Le Président reprend l'ordre du jour.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

4. Approbation du procès-verbal du 25 février 2021

Le Président passe en revue, page par page, le procès-verbal du 25 février 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

5. Communications du Maire et des Adjointes

Le Président passe la parole au Maire.

M. Antoine Cornut

Cimetière

8.3.2021 : rencontre avec le bureau Henchoz (architecte-paysagiste) afin de finaliser le dépôt de demande d'autorisation auprès du département.

Parascolaire

8.3.2021 : rencontre avec l'architecte du projet et notre intendante afin de définir les besoins pour le service des repas. M. Dominique Peccoud et sa collaboratrice assisteront prochainement à un service afin de voir les flux des enfants et imaginer la dynamique de service la plus efficiente possible. Les travaux débuteront en principe début juillet pour une durée de trois mois pour un coût estimé à Fr. 400'000.- (le Conseil municipal votera la délibération y relative).

Seymaz-Région

10.3.2021 à Choulex : il a été question du SIS, avec la confirmation de M. Christophe Senglet de postuler pour siéger au comité du SIS pour les petites communes (2 places pour les grandes communes, 2 pour les moyennes communes et 2 pour les petites).

La commune de Vandœuvres, qui se sent en harmonie avec les communes rurales de la rive gauche, souhaite rejoindre notre groupe intercommunal informel.

Jussy nous a informé de sa volonté de fermer ses douanes, la nuit, notamment celle de la Renfile (19h45-7h00, barrière fermée à minuit).

Publication dans les tous-ménages de Seymaz-Région de l'offre d'emploi pour deux gardes auxiliaires à 20 % avec un délai au 23.4.2021. Les dossiers de candidatures seront centralisés à Jussy.

Puplinge nous a confirmé la commande du véhicule de chef d'intervention des pompiers qui sera livré dans 4 mois. Il s'agit d'un véhicule de marque Skoda acheté pour Fr. 43'000.-, plus environ Fr. 30'000.- d'équipement. Puplinge et Presinge assument le coût d'achat ; les autres communes du groupement supporteront l'amortissement.

Servitude école

11.3.2021 : rencontre avec M. Eric Jost, chef de secteur du GIAP, et M. Sébastien Pauli. La personne bénéficiaire de cette servitude a mandaté un conseil légal qui nous a priés, par lettre recommandée, de faire le nécessaire afin qu'elle puisse jouir de son droit de passage en tout temps. Dès lors, nous avons demandé à MM. Eric Jost et Sébastien Pauli de veiller à libérer le passage. Une solution de barrière amovible et extensible est demandée par l'école afin de matérialiser la limite aux enfants. La solution la plus pratique est en cours d'étude.

Projet immobilier chemin de Beaupré

22.3.2021 : rencontre un propriétaire qui souhaite construire une habitation chemin de Beaupré. Pas de projet présenté, mais plutôt une demande de renseignement.

ORPC

23.3.2021 : le commandant de l'ORPC Seymaz a présenté un bilan du début de l'année. L'ORPC Seymaz est engagé sur plusieurs sites pour le Covid-19 (centre de tests ou de vaccination). Les tâches qui leur sont confiées (orientation des personnes, nettoyage, etc.) permettent de libérer les équipes médicales. 3 à 4 ans de cours de répétition ont été effectués en quelques semaines seulement, 25 personnes étant engagées à plein temps et quasiment en permanence dans ces centres. Les comptes ont été présentés. Comme il y a eu peu de cours de répétition et d'achat de matériel, un petit bénéfice a été dégagé. De plus, la clinique des Grangettes a offert, l'année passée, tous les repas aux civilistes présents sur le site, soit une économie de plusieurs dizaines de milliers de francs pour l'ORPC. L'ORPC a souhaité conserver Fr. 15'000.- pour éventuellement pallier d'éventuels frais de repas. Gy récupérera Fr. 1'600.- sur sa participation (en diminution dans les comptes 2021).

ACG

24.3.2021 : c'est toujours le bras de fer entre le canton qui veut ponctionner 50 millions aux communes pour son budget 2022, mais qui refuse paradoxalement la discussion malgré un protocole d'accord sur les thématiques définies (pas de charges sans compétences), soit le transfert de la PolProx aux communes, le transfert de la FASe (23 millions) et les tâches non médicales de l'Imad. À cela s'ajouteraient, hors protocole, les tâches de renouvellement des permis C, la notification des actes de poursuites et le transfert des routes cantonales (ce dernier point concernerait uniquement la Ville de Genève). En réalité le canton ne veut pas lâcher grand-chose.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer, le Maire** précise que les prestations de proximité coûtent moins chères lorsqu'elles sont faites par les communes que par l'État.

L'assemblée a voté de manière unanime afin que l'ACG se positionne, lors de l'assemblée des communes suisses, contre la décision des CFF du supprimer les cartes journalières qui sont assez prisées dans certaines communes.

Signature du programme Eco21

L'Exécutif a signé le programme Eco21 Collectivité des SIG qui prévoit la co-construction d'un plan d'efficacité énergétique intégrant des objectifs de réduction des consommations électriques et thermiques.

Mme Magali Ouedraogo

Collecteur transfrontalier

Les interventions pour déboucher un collecteur entre Gy et Jussy (qui longe la route de Bellebouche, vers le parking du Chambet) ne suffisent plus et son remplacement est devenu nécessaire. Ces travaux seraient à la charge des deux communes (50 % chacune), à savoir que l'OCAN prendra 20 % à sa charge. Sur le coût total des travaux (Fr. 86'000.-), la part de Gy s'élèvera à environ Fr. 35'000.-. Ces travaux ont déjà bien avancé. L'Exécutif n'a pas pu présenter de délibération, car ayant été informé trop tard de ce problème par Jussy. **Mme Magali Ouedraogo** propose au Conseil municipal un vote de principe afin de poursuivre ces travaux ; la délibération sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Le collecteur EC se bouchait régulièrement ; il était nécessaire d'augmenter son diamètre pour améliorer le débit et de l'enterrer un peu plus profondément.

Le Président propose au Conseil municipal un vote de principe :

Par 5 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal autorise l'Exécutif d'aller de l'avant avec ces travaux pour un coût d'environ Fr. 35'000.-.

Prairie fleurie

Le terrain a été labouré et préparé. Il sera ensemencé mi/fin avril en fonction des températures.

Abeilles

Deux apicultrices gytanes amèneront 4 ruches avant que les abeilles ne sortent vraiment de leur hibernation. Une autre habitante de Gy souhaiterait se joindre à elles et une réflexion est en cours pour monter une association.

Arbres du parc Gyvi

Un tilleul taillé parasol a été réservé ; ce troisième arbre apportera de l'ombre vers la place de jeux des enfants. Il sera planté dès que possible.

Mme Magali Ouedraogo cède la parole à **Mme Michèle Tischhauser** qui annonce qu'elle offrira un érable sycomore. Monsieur Laurent Chevalley s'occupera de le planter et elle-même verra avec Mme Myriam Rivollet les aspects administratifs.

Panneaux jeux des enfants

Les panneaux ont été posés à l'école et au parc Gyvi. Cette signalétique devait être remise aux normes ; de plus, l'adresse et le numéro de téléphone des secours devaient y figurer.

La Nuit est Belle

La manifestation aura lieu le 21.5.2021 et durera toute la nuit, cette fois. **Mme Myriam Rivollet** a contacté l'université afin d'inviter un astronome et d'installer un télescope pour admirer les étoiles. Elle sollicitera également l'observatoire.

M. Bastien Stauffer suggère de proposer aux passionnés d'astronomie de venir avec leurs télescopes.

Mme Myriam Rivollet souligne qu'il faudra aussi prendre en compte les mesures sanitaires qui seront en vigueur dans l'espace public à ce moment-là. Pour cette raison, le prochain tous-ménages se contentera de rappeler la date de la Nuit est Belle sans faire allusion à une quelconque organisation.

Ce qui importe surtout, c'est que chaque personne puisse, chez elle et avec les siens, profiter des étoiles en limitant au maximum les lumières, conclut **Mme Magali Ouedraogo**.

Nouvelle déchetterie

Des demandes d'offres sont en cours concernant la nouvelle déchetterie que l'Exécutif pense implanter au parc Gyvi, vers les 3 places de parking 15h de la route de Bellebouche.

Les places de parking seront destinées aux camions des levées et aux utilisateurs de la déchetterie.

Le Maire rappelle que la parcelle sur laquelle se trouve la déchetterie du centre du village n'appartient pas à la commune. L'objectif est de conserver les 2 déchetteries existantes et d'en créer une nouvelle en prévision des constructions, récentes ou à venir.

Sur une question de **M. Jorge Varela** par rapport à la suppression de ces 3 places de stationnement, **Mme Danièle Yakoubian** indique que l'Exécutif étudiera cette question.

ZéroWaste

Cette association, qui vise à faire diminuer les déchets, proposera une conférence le 7.10.2021 et un atelier le 4.11.2021.

Lapins de Pâques

Sur proposition de la commission sociale, chaque foyer gytan recevra un lapin en chocolat à Pâques.

À la demande de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, **Mme Myriam Rivollet** précise que la distribution n'a pas encore été déterminée. Certains élus s'annonçant bénévolement, elle enverra rapidement un e-mail à l'ensemble du Conseil municipal afin que ceux qui le souhaitent puissent s'inscrire. Les lapins, qui seront réceptionnés au plus tard le 30.3.2021 à la Mairie, devront être distribués avant les vacances de Pâques.

Mobilitri

Le bilan est plutôt positif, à l'heure actuelle, même si certains abus ont été constatés ; Mobilitri est en train d'étudier la manière de lutter contre. Le porte-à-porte a aussi posé quelques petits soucis, certaines personnes appelant pour un bidon de peinture ou un balai alors que ce n'est pas l'objectif. Comme il n'y a que 2 levées (matinées) proposées dans la semaine, certains se sont plaints de devoir attendre 2 ou 3 semaines. En même temps, la levée des encombrants au porte-à-porte avait lieu une fois par mois. Mobilitri ne souhaite donc pas augmenter cette fréquence.

Un bilan sera fait au bout d'une année sur les finances, car le surcoût engendré pour les communes était, paraît-il, déjà imaginé à la base du projet ; les communes quantifieront les différences. En même temps, Mobilitri doit offrir un gain écologique et pousser les gens à trier plus. Des levées au porte-à-porte des encombrants ont encore lieu dans certaines communes. Au vu de tous ces points, il est difficile de dresser un bilan pour l'instant.

Sur une question de **M. Alexandre Sizonenko**, **Mme Magali Ouedraogo** précise qu'une bonne quantité d'encombrants réutilisables sont récupérés deux fois par mois par le CSP grâce à un box solidaire de 6 tonnes. Selon Mobilitri, les gens glanaient les encombrants, avec le porte-à-porte, mais cela engendrait aussi beaucoup plus de déchets sauvages. Et des gens déposent désormais dans les déchetteries des objets qui n'y avaient pas leur place, avant.

M. Bastien Stauffer trouverait intéressant de connaître la proportion entre les encombrants irrécupérables et ceux déposés dans le box solidaire.

Selon Mobilitri, les objets jetés sont ceux qui sont cassés, indique **Mme Magali Ouedraogo**. Tout ce qui est en bon état va dans le box solidaire.

Mme Danièle Yakoubian

Affaissement du trottoir

L'affaissement du trottoir en face de l'auberge a été réparé. Le sondage effectué avant la réparation par l'entreprise Vianat a permis de voir qu'il s'agissait d'un simple problème de remblayage qui ne nécessitait pas d'ouvrir la chaussée. Les travaux ont coûté Fr. 3'700.-.

Service du feu

Un marquage de places « service du feu » a été effectué au sol devant le bâtiment de la douane. Cet emplacement pourra être utilisé par les pompiers lors d'exercices ou d'interventions.

Signalisation routière

Le panneau stop qui avait disparu au chemin de Turaines, croisement route de Gy, a été remplacé par le département des infrastructures (OCT).

Réseau d'assainissement des eaux claires et eaux usées

Dans son rapport d'inspection du réseau d'assainissement des eaux claires et eaux usées reçu en 2020, les SIG faisaient état de plusieurs problèmes qu'il fallait régler sur la commune. Nous souhaitons effectuer une étude des travaux à réaliser sur le tronçon Temple/chemin des Turaines, afin de profiter du resurfaçage qu'il va falloir entreprendre vu son état. Des devis ont été demandés à 3 bureaux d'ingénieurs-conseils. Le moins-disant, le bureau Perreten & Milleret, demande Fr. 18'000.- pour cette étude (cf. délibération DM 2021_11), sachant que le FIA devrait en rembourser une partie dépendant du montant total des travaux réalisés. C'est pour cette étude que vous voterez tout à l'heure un crédit d'étude de ce montant.

Promotions 2021

Les promotions 2021 se tiendront à Presinge, celles de 2020 ayant été annulées. Le DIP a émis des consignes pour leur tenue : pendant les horaires scolaires, à l'extérieur, sans la présence des parents, pas de mélange des classes.

Fêtes de Pâques

M. Serge Dubrit a découpé des œufs et des lapins en bois géants que les enfants de l'école de Gy ont décorés et qui seront placés au giratoire routes de Bellebouche / Gy.

Vu les conditions sanitaires, la commission jeunesse a renoncé à organiser la chasse aux œufs. L'Exécutif a choisi une autre option. Des œufs ont été peints par l'administration communale et seront cachés. Les enfants de la commune auront 10 jours pour les trouver (1 œuf par enfant) et les rapporter à la Mairie afin de recevoir un petit cadeau. Cette décision a été prise un peu au dernier moment, pour marquer le coup, raison pour laquelle la commission jeunesse n'a pas été consultée.

Communes-École

L'assemblée générale a été repoussée à octobre 2021.

6. Communications du Bureau

Mme Myriam Rivollet n'a pas de communication particulière.

Le Président indique que la décision de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 million en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri est entrée en force le 27.2.2021.

Réception d'un courrier interparti du Grand Conseil relatif à la promotion de l'usage du bois : le document est à disposition des élus qui souhaiteraient en prendre connaissance.

7. **Projet de délibération – DM 2021_11 – crédit d'étude destiné au projet de réhabilitation des collecteurs sur la route de Gy (tronçon temple-Turaines)**

M. Alexandre Sizonenko rappelle, comme précédemment évoqué par Mme Danièle Yakoubian, que les deux autres offres reçues étaient plus chères. La commission urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter ce crédit de Fr. 18'000.- pour pallier le problème de l'assainissement du réseau.

Le Président donne lecture de la délibération DM 2021_11.

À l'unanimité (6 oui), le Conseil municipal accepte la délibération DM 2021_11.
--

8. **Comptes rendus des commissions**

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que la commission ne s'est pas réunie, dernièrement. La commission jeunesse cherche toujours une activité pour les plus jeunes.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

M. Bastien Stauffer annonce que Mme Magali Ouedraogo a déjà tout dit.

Le Président ouvre la discussion.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **M. Bastien Stauffer** précise que la commission a rencontré les deux apicultrices. Elles possèdent leurs propres ruches et se proposent d'en mettre deux chacune dans la prairie fleurie.

À la demande de **Mme Michèle Tischhauser**, qui se réfère à la présentation de M. Michel Bertschy, **Mme Myriam Rivollet** indique que cette décision n'implique pas d'engagement financier de la part de la commune. La commission a travaillé sur ce dossier, qui a été validé. De plus, s'il n'y a pas d'opposition des élus à ce projet, autant faire simple. Et un montant figure sous la ligne budgétaire.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Magali Ouedraogo** précise que le budget initialement prévu pour les semences est de Fr. 1'500.- maximal. Celui-ci est respecté, pour l'instant.

Des activités pédagogiques pour les enfants sont-elles prévues avec les ruches ? demande **M. Eric Wyss**.

Il s'agit d'un essai, cette année, rappelle **M. Bastien Stauffer** ; les échanges se poursuivront avec ces apicultrices amatrices. Différentes questions ont été évoquées de manière très large dans la discussion, qui seront à voir en fonction des compétences et envies de chacun.

Si les trois intéressées se mettent en association pour collaborer avec la commune, et si les abeilles s'implantent dans la prairie fleurie, il sera ensuite plus facile de proposer des activités pédagogiques, ajoute **Mme Magali Ouedraogo**. Si tout se passe bien, la commune aura de belles fleurs, des abeilles et du miel.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Magali Ouedraogo** indique que le projet de départ, était de planter une prairie fleurie à Gy afin de favoriser la biodiversité. Puis s'est greffé le projet d'y installer des ruches.

M. Bastien Stauffer ajoute que personne ne paie rien pour poser des ruches, dans la région. Les agriculteurs mettent des espaces à disposition des apiculteurs dans certains champs.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez annonce que la commission s'est réunie le 1.3.2021. La commission est toujours dans l'attente de la réouverture des restaurants. Le repas des aînés, prévu en avril, n'aura pas lieu. La commission verra s'il est possible d'organiser le petit-déjeuner le 2.7.2021. La commission attend encore des précisions par rapport au marathon de mai.

Mme Danièle Yakoubian annonce que le marathon aura lieu, mais rien ne sera prévu à Gy.

La commission prépare la sortie des aînés de septembre. La destination sera décidée lors de la prochaine séance de la commission, conclut **M. André Ferrez** en remerciant, au nom de la commission, l'Exécutif pour les lapins de Pâques.

Mme Michèle Tischhauser travaille avec Mmes Myriam Rivollet et Carole Chollet sur la brochure qui était remise aux nouveaux habitants et qui avait 40 ans.

Mme Myriam Rivollet ajoute que bien des informations et photographies étaient devenues obsolètes ; de plus, la commune était au bout du stock de ce prospectus. Mme Michèle Tischhauser s'est aimablement proposé de dactylographier le texte et d'aider l'administration à constituer les informations, réactualisées, qui y figureront. L'Exécutif en parlera lundi.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser annonce que la commission attend les autorisations de construire pour le cimetière (columbarium) et le local du parascolaire.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Finances (CF)

M. Jorge Varela attend un signe de la Mairie pour convoquer la commission.

Mme Myriam Rivollet indique que les réviseurs sont attendus les 13 et 15.4. Sitôt la révision terminée, elle préviendra M. Jorge Varela afin qu'il convoque la commission. Normalement, les comptes devaient être approuvés au 15.5 ; mais une dérogation a été demandée auprès du SAFCO afin de les approuver au 31.5.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Urbanisme (CU)

M. Alexandre Sizonenko annonce que la commission s'est réunie deux fois. Concernant la traversée du village, l'Exécutif a entre-temps rencontré un représentant de l'OCT. Il s'avère que les propositions de la commission ne sont pas réalisables ; celle-ci a dû réétudier et en formuler d'autres. L'idée était de supprimer le trafic sur la route de Gy (grosso modo de l'auberge à la petite douane). À ces fins, la commission propose : un panneau d'obligation de tourner à gauche pour obliger les véhicules à descendre sur le chemin de Garmaise ; dans l'autre sens, une obligation de tourner à droite en remontant le chemin Garmaise (hormis riverains et livraisons) ; un panneau d'interdiction de tourner à droite à la hauteur du bâtiment de l'ancienne douane. Et la commission propose de mettre en place un kit-école (signalétique au sol) qui invite les véhicules à lever le pied à la hauteur des écoles. La commission souhaiterait, dans le cadre de la

réfection du tronçon entre Temple/carrefour de la douane, la création d'une piste piétonne au sol qui serait plus marquée et accueillante pour les piétons.

La commission a décidé d'ouvrir le débat au Conseil municipal. Ce qui en ressortira permettra de faire une proposition à l'Exécutif qui appliquera ou pas ces mesures.

Le Président ouvre la discussion.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer**, **M. Alexandre Sizonenko** précise qu'il n'est pas possible de créer un trottoir à cet endroit. Il faut faire une bande au sol avec un revêtement différent, un peu granuleux. La réfection de la route permettrait de matérialiser ce simili trottoir.

Renvoyer les gens sur le chemin de Garmaise les obligerait à retourner sur la route de Bellebouche, relève **M. Bastien Stauffer**.

Cette mesure serait surtout destinée au trafic de transit, souligne **M. Alexandre Sizonenko**. Les gens devraient très vite réaliser qu'ils ne peuvent plus aller tout droit et prendre l'habitude de contourner le village, ce qui permettrait de conserver le bidirectionnel pour les riverains et les livraisons.

Le Maire relève que les contrôles seront très difficiles à mettre en place.

M. Alexandre Sizonenko annonce que la commune de Vandœuvres a constaté une forte baisse du trafic de transit sur le chemin de la Blonde ; cette mesure est assez efficace. Les habitants pointent souvent la dangerosité du tronçon du centre du village, mais il n'y a jamais eu d'accident grave à déplorer. La question que doit se poser la commune, c'est si elle fait quelque chose ou pas. À titre personnel, **M. Alexandre Sizonenko** trouve sympathique qu'il n'y ait plus de circulation au centre du village, notamment par rapport à l'école où le virage rend les croisements avec le bus difficiles.

Ce qui est plutôt positif car incitant les véhicules à ralentir, relève **le Maire**. Les mesures proposées par la commission risquent surtout de pénaliser les Gytans, qui ne pourront plus traverser le village.

Sur une question de **M. Bastien Stauffer** et de **Mme Michèle Tischhauser**, **Mme Magali Ouedraogo** indique qu'il ne serait pas possible de considérer tous les Gytans comme des riverains. De plus, les véhicules ont plutôt tendance à accélérer dans les sens uniques.

M. Jorge Varela indique que la commission souhaitait justement récolter les points de vue de chacun. La commission a aussi réfléchi à l'idée d'aménager un passage piéton. Mais il est difficile de trouver des solutions qui satisferaient tout le monde.

Sur une remarque du **Président**, **M. Jorge Varela** précise que les passages piétons font l'objet d'une dérogation dans les zones 30 km/h qui sont à proximité des écoles.

Mme Danièle Yakoubian ajoute que les places de stationnement doivent être à plus de 10 m d'un passage piétons.

Une brève discussion s'engage sur des projets immobiliers privés et leurs conséquences sur les mesures que devrait prendre la commune dans certains secteurs. **Le Maire** indique qu'il se renseignera par rapport aux mécanismes compensatoires (suppressions de places de stationnement). De plus, M. Daniel Devaud (OCT) était prêt à rencontrer la commission afin de discuter de toutes les solutions techniques. En effet, le trafic touche à des compétences importantes dont ne dispose pas la commune qui a vraiment besoin d'être aiguillée sur les bonnes solutions.

Mme Myriam Rivollet organisera une réunion de la commission avec M. Daniel Devaud.

Selon **M. Bastien Stauffer**, les élus auraient aussi besoin, pour se positionner, de connaître les coûts de ces mesures. Et au-delà des désavantages, cela éviterait que, parfois, certains prennent leur voiture juste pour traverser le village.

Mme Michèle Tischhauser relève que de telles mesures pourraient présenter un problème pour certaines personnes âgées.

Le Maire souligne que les coûts des arrêtés seront aussi à prendre en compte.

M. Alexandre Sizonenko annonce que la commission reviendra avec d'autres propositions devant le Conseil municipal suite à sa réunion avec M. Daniel Devaud.

Mme Myriam Rivollet indique qu'elle a déjà fait le nécessaire pour le kit-école. Une fois le plan de l'OCT validé, il sera transmis à l'entreprise pour chiffrage des coûts. Cette société a proposé une étude gratuite visant à lister, sur le territoire communal, les panneaux qui devraient être remplacés ou remis aux normes. Elle transmettra le rapport y relatif à la commission qui pourra intégrer d'éventuels remplacements dans le budget 2022.

Le Maire relève que le kit-école nécessite un temps de séchage.

Mme Myriam Rivollet a aussi demandé une offre pour des travaux de nuit afin de ne pas dévier la ligne TPG. Mme Danièle Yakoubian présentera ce dossier à la commission.

M. Bastien Stauffer a l'impression que suffisamment de personnes gravitent autour de la mairie pour avoir le bon sens d'annoncer les panneaux en mauvais état. La démarche de cette entreprise lui paraît être dans l'idée ou le processus de surconsommation ou d'obsolescence programmée.

C'est pour cette raison que **M. Alexandre Sizonenko** a demandé une liste détaillée sur laquelle la commission déterminera la signalisation qu'il faudra vraiment changer ou pas.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Eric Wyss annonce que la commission s'est rencontrée mardi. L'objectif de cette première séance de l'année était de présélectionner les demandes reçues en 2021 qui concernent le thème choisi, à savoir le handicap et la santé, pour un budget de Fr. 17'000.-. Une dizaine d'associations ont été retenues par la commission (aide sociale ou humanitaire). Les commissaires se reverront dans trois mois afin de sélectionner les demandes reçues sur le trimestre précédent, et ainsi de suite pour un arrêté définitif des subventions courant novembre 2021.

En parallèle, la commission avait, l'année dernière, octroyé une subvention à l'association Crayon Copain. Les commissaires ont décidé de s'approcher cette association, cette année, afin de voir comment la commune pourrait collecter les fournitures de bureau nécessaires pour les enfants.

La prochaine séance est planifiée au 15.6.2021 à 19h à la mairie.

Le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

9. Dates des prochaines séances

Le Président annonce, en l'état actuel des choses, les dates des séances du Conseil municipal pour le second semestre 2021 : 23.9, 21.10, 25.11, 16.12 à 19h15.

- Commission Patrimoine – suivra
 - Commission Finances – sera bientôt communiquée
 - Commission Environnement – néant
 - Commission Sociale - 19.4.2021 à 18h.
 - Commission Jeunesse – néant
 - Commission Urbanisme – 13.4 à 18h30
 - Commission ad hoc Dons & Subventions – 15.6
- Séance ordinaire du Conseil municipal – 29 avril 2021 à 19h15.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

8. Divers

Le **Président** rappelle que les rapports annuels doivent être transmis avant le 31.3.2021 au secrétariat pour le rapport administratif et financier 2020.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h20.



André Ferrez
Président



Sébastien Dorand
Vice-président



Myriam Rivollet
Secrétaire



